

Je me vois donc dans l'impossibilité d'approuver l'amendement de l'honorable représentant de Waterloo pour les raisons que je viens d'énumérer. Le gouvernement est chargé de mettre sur pied le mécanisme et je suis sûr que nous collaborerons pour voir à ce qu'une fois sur pied et modifié par les représentants du peuple, c'est-à-dire nous, ce mécanisme s'acquitte au mieux de sa tâche. Je me vois toutefois dans l'impossibilité d'appuyer l'amendement.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): L'orateur précédent, l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, a très bien confirmé ce que pensaient certains membres de mon parti, c'est-à-dire qu'en économie l'attitude des conservateurs est essentiellement la même que celle du gouvernement actuel. Il va sans dire que je ne doute pas du sérieux et de la sincérité des opinions du député mais je voudrais simplement faire observer que pour un bon nombre de gens Adam Smith est mort au XVIII^e siècle mais que pour le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) ainsi que pour le porte-parole du parti conservateur qui vient de reprendre son siège il saute aux yeux que cet économiste écossais règne encore en maître.

Si vous examinez quelque peu le bill à l'étude, le bill C-201, et si vous considérez les objections soulevées contre l'amendement du député de Waterloo, vous verrez clairement par exemple que la mentalité du ministre en matière économique a été déformée et faussée par le libéralisme qu'il préconisait au début, à l'Université d'Ottawa je suppose, où on lui avait fourré dans la tête qu'il y avait une distinction radicale et profonde entre les questions économiques d'une part et les questions politiques d'autre part, lesquelles ne devaient jamais se rencontrer. Il est comme Thomas Hobbes, un théoricien du XVII^e siècle, ou plutôt comme John Locke qui était en quelque sorte un démocrate. En même temps, il partage les opinions qui avaient cours au XVIII^e siècle en matière d'économie, celles d'Adam Smith, de Hobbes et de Locke. Il y a 200 ans, ces hommes faisaient entre les questions économiques, sociales et politiques, les mêmes distinctions que celles que nous avons entendu énoncer aujourd'hui dans le discours de l'honorable représentant et qui constituent le fond de ce bill. Les intellectuels les plus progressistes et les plus imaginatifs commencèrent à négliger cette conception de la réalité sociale à la fin du XVIII^e siècle et au cours des XIX^e et XX^e siècles. On aurait pu s'attendre que ces sortes de distinctions aient été irrévocablement détruites, mais, hélas! elles demeurent profondément enracinées dans le cœur de nos ministres et, je le répète, dans le cœur des députés de l'opposition officielle.

Examinons les catégories du bill qui sont conçues ostensiblement pour traiter de la grave question de la propriété étrangère. En regardant le paragraphe (2) de l'article 2, alinéas a) à e), on voit les facteurs dont il sera tenu compte; à l'alinéa a), on voit qu'on tiendra compte de l'activité économique; à l'alinéa b), de l'étendue et l'importance de la participation des Canadiens dans l'entreprise commerciale; à l'alinéa c), de la productivité, du rendement industriel et des progrès techniques; à l'alinéa d), de la concurrence et à l'alinéa e), des politiques économiques. Il ne s'y trouve pas un seul mot au sujet des répercussions sur les vies des Canadiens des décisions économiques en tant que réalités sociales et politiques. Assurément c'est tout cela qui constitue la société. C'est, ou cela devrait être, un critère essentiel pour juger de la valeur de la politique économique qu'on vient de définir. Il ne s'agit pas seulement d'efficacité économique, d'innovation technologique et de concurrence mais, bien plus fondamentalement, des conséquences pour le Canada dans les domai-

nes politique et social, de l'influence, en bien ou en mal, sur l'indépendance dans le sens le plus large du mot, pas seulement l'indépendance économique, mais dans quelle mesure une initiative peut soulever des questions importantes quant à la viabilité du Canada en tant qu'union des parties.

Voyons, par exemple, la décision de mettre sur pied Air Canada, initialement TransCanada Airlines. Était-elle seulement économique? Certainement pas, c'est-à-dire que la position en matière d'économie adoptée par le gouvernement de l'époque, et qui demeure, ne l'aurait pas entraîné à vouloir une ligne aérienne appartenant à l'État. Bref, il y a des considérations politiques d'une profonde importance qui doivent entrer en ligne de compte dans toute décision prise dans ce domaine, et c'est le genre de considérations que le gouvernement n'a pas envie de faire figurer dans le bill.

Détail très intéressant à noter, dans le dernier numéro du *Financial Times*—je ne saurais me priver du plaisir de le relever—dans le numéro du 26 juin, aux pages 15 et 16, on trouve deux nouvelles distinctes. La première concerne la politique du gouvernement face au bill concernant les prises de contrôle. Dans l'introduction, sous le titre «Adoucissement de la loi sur les prises de contrôle», on lit ce qui suit:

Le gouvernement se rend aux critiques du monde des affaires concernant son projet de loi sur les prises de contrôle. Le ministre de l'Industrie, M. Pepin, a proposé la semaine dernière quatre amendements à la loi sur l'examen des prises de contrôle par des étrangers.

• (1540)

Ensuite vient la description des amendements. Il souligne que chaque amendement est destiné à plaire au secteur des sociétés au Canada, ce secteur qui est envahi par la mainmise étrangère. Les lecteurs du *Financial Times* dont la plupart appuient le secteur des sociétés liront cet article avec grand plaisir.

Rendus à la page 16, ils verront un autre article intitulé: «Ontario's Canadian Director Policy: Symbol, not Threat». Le premier paragraphe porte sur l'action profondément militante, originale et innovatrice du gouvernement ontarien qui a annoncé vouloir canadianiser l'industrie ontarienne en faisant nommer quelques canadiens aux conseils d'administration et il est ainsi conçu—et le *Financial Times*, bien que publication conservatrice, s'intéresse à la réalité et non à l'imposture:

Le projet du gouvernement ontarien d'obliger toutes les entreprises provinciales à composer leurs conseils d'administration d'une majorité de citoyens canadiens à partir du 1^{er} octobre 1973 n'est énergique qu'en apparence.

L'article conclut que cette décision du gouvernement de l'Ontario n'est pas de pure forme, manque totalement de substance et ajoute:

En règle générale, les hommes d'affaires n'ont réagi que nonchalamment devant cette mesure.

En d'autres termes, ils estiment cette mesure à sa juste valeur. Elle sert à atténuer les problèmes que pose la réalisation d'une autonomie économique canadienne réelle en prétendant qu'en nommant quelques Canadiens de plus à des conseils d'administration on en influencera les décisions. Si on avait voulu que cette mesure soit vraiment efficace, il aurait fallu prévoir des principes directeurs et des sanctions ainsi que l'obligation pour les Canadiens membres de conseils d'administration de prendre des décisions ayant une influence positive sur la recherche, le développement, le chômage et la mise en valeur réelle de nos richesses naturelles. La mesure adop-